

PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

Document de séance

4 mars 2004

B5-0118/04

PROPOSITION DE RÉOLUTION

déposée à la suite des déclarations du Conseil et de la Commission

conformément à l'article 37, paragraphe 2, du règlement

par Enrique Barón Crespon, Klaus Hänsch, Giorgio Napolitano et
Richard Corbett

au nom du groupe PSE

sur la préparation du Conseil européen (Bruxelles, 25/26 mars 2004)

Résolution du Parlement européen sur la préparation du Conseil européen (Bruxelles, 25 - 26 mars 2004)

Le Parlement européen,

- vu le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe, qui a été élaboré par la Convention européenne,
 - vu l'article 37, paragraphe 2, de son règlement,
1. adresse un appel solennel au Conseil européen qui se tiendra les 25 et 26 mars prochains afin qu'il décide de la reprise immédiate des travaux de la Conférence intergouvernementale pour parvenir, avant les élections européennes, à une décision sur la base du projet de traité constitutionnel présenté par la Convention sans toucher à l'équilibre fondamental de celui-ci;
 2. demande à la Présidence irlandaise de prendre toutes les dispositions nécessaires pour sortir de l'impasse actuelle et appuie pleinement toute initiative qui puisse permettre à la Conférence intergouvernementale d'aboutir;
 3. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil européen, à la Commission, à la Conférence intergouvernementale, ainsi qu'aux gouvernements des États membres et des États adhérents.